

« Gardez la tête froide, prenez du recul », conjure le préfet du Finistère

Publié le 18 mars 2020 à 18h03 - Thierry Charpentier



Pascal Lelarge, Préfet du Finistère, a tenu à détailler quelques attitudes de bon sens pour que les mesures de confinement fassent pleinement effet. (Photo Thierry Charpentier)

Face aux fake news, aux surinterprétations hasardeuses, aux actes désinvoltes et autres réflexes de panique, le Préfet du Finistère, Pascal Lelarge, a tenu, ce mercredi, à faire une mise au point sur les règles de confinement. Son maître mot : garder raison.

1 Une nouvelle mesure pour des patients potentiels « Même si le virus est présent en Finistère, ce n'est pas la vague épidémique que connaissent le Haut-Rhin ou l'Oise, par exemple. Ce qui nous permet de réfléchir : Nous travaillons à une initiative conjointe avec les groupements de médecins et l'ARS pour répondre à la prise en charge des patients qui ont des problèmes respiratoires et de la fièvre, et qui sont adressés en cabinet médical. Ils peuvent être contaminants. Nous sommes en train de préparer quelque chose pour répondre collectivement à ces situations », annonce le préfet, qui devrait présenter cette nouvelle configuration, ce jeudi, à Brest.

2 Plus de locations sur les îles « Désormais, il n'y aura plus de locations saisonnières, sauf pour ceux qui travaillent » sur les îles de Batz, Molène, Ouessant et Sein. « Il faut faire attention à ce que les îles soient en capacité d'héberger en situation de Covid-19. On ne peut

considérer que la population double sur Sein ou Ouessant parce que c'est plus sympa d'être confiné sur une île », explique le préfet.

3 Respect du confinement « Beaucoup de gens respectent les règles. Mais il y a une petite frange de gens récalcitrants. Je leur dis : voyez l'ampleur des mesures de confinement à l'échelle nationale : une économie ralentie, des milliards d'euros exposés... Si c'est pour que ça ne marche pas, c'est déraisonnable », dit le préfet. Il prend pour exemple les sorties footing ou vélo des sportifs invétérés. « Un bref déplacement à proximité de chez soi ? Oui. Mais si j'ai par exemple un grand jardin chez moi, à Pont-l'Abbé, il n'y a aucune raison d'aller faire une sortie vélo jusqu'à la pointe du Raz. De la même façon, une heure de footing par jour, c'est non. Policiers et gendarmes ont ordre d'agir avec discernement mais aussi de ne pas se laisser embobiner. »

4 Rester zen au supermarché « Nous avons eu beaucoup de contacts avec les grandes surfaces. J'ai demandé des mesures barrière car il y a eu des pics de fièvre déraisonnables. Au Relecq-Kerhuon, des tensions très fortes ont eu lieu dans un supermarché. Pour se protéger du virus, des gens créent des problèmes et perturbent les salariés ! Il ne faut pas que ça se reproduise. Attention aux fake news ! C'est ce qui provoque les effets de panique. Gardez la tête froide, prenez du recul ! », conjure Pascal Lelarge.

5 Halte au catastrophisme dans le bâtiment « Dans l'artisanat, notamment dans le bâtiment, c'est allé trop loin. Il y a eu une trouille générale qui a gagné les fédérations (Capeb, FFB...). Résultat : des entrepreneurs ont fermé. Ce n'est pas raisonnable. » Et de raconter qu'une mère de famille, confinée avec ses trois enfants, ne pouvait pas se faire réparer sa chaudière parce que la fédération l'avait décidé... « Un artisan seul peut évidemment intervenir et mettre en place un protocole avec le client pour avoir accès à un point d'eau pour se laver les mains, pour ne pas croiser la personne de près... Idem pour les couvreurs, électriciens, peintres... Il y a possibilité d'organiser un chantier. A contrario, les chantiers où les ouvriers sont nombreux, où il n'y a pas de point d'eau, où ils se rendent à cinq dans une camionnette avec une heure de trajet, là c'est non. »